



Bruxelles, le 11 mars 2008

***Note d'information*¹**
CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"
Bruxelles, le 17 mars 2008

Le Conseil sera présidé par M. Iztok JARC, ministre de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation de la Slovénie.

*Le Conseil se réunira à partir de 11 heures lundi 17 mars et sera invité à un échange de vues sur le "**bilan de santé**" de la politique agricole commune (PAC), en vue d'adopter des conclusions en la matière.*

*Le Conseil devrait adopter un règlement permettant une augmentation de 2% de la **production laitière** de l'UE pour la prochaine campagne de 2008-2009.*

La présidence tiendra une conférence de presse au terme de la session du Conseil [+/- 17.30 heures].

Les délibérations ouvertes au public peuvent être suivies par transmission vidéo:
<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>

¹ Cette note a été élaborée sous la seule responsabilité du service de presse.

AGRICULTURE

Bilan de santé

Le Conseil aura un *échange de vues* et prévoit d'adopter des conclusions sur la communication concernant le "**bilan de santé**" de la PAC depuis sa réforme de 2003 (*doc. [7150/08](#)*).

Ces conclusions seront porteuses d'un message politique clair du Conseil sur des éléments clef issus de la communication transmise par la Commission en décembre dernier.

Les Etats Membres ont mené plusieurs discussions sur la communication, et ont fourni des commentaires lors de nombreuses réunions, tant au sein du comité spécial agriculture qu'au niveau des ministres.

Le projet de conclusions met l'accent notamment sur :

- la simplification of Régime de Payement Unique et de la conditionnalité;
- l'avenir du Régime de Payement Unique à la Surface (RPUS);
- la poursuite du découplage/ les alternatives à l'aide couplée; l'article 69²;
- les instruments de soutien du marché, le filet de sécurité ;
- « l'atterrissage en douceur » du secteur laitier ;
- les défis actuels et à venir / la modulation / les cultures énergétiques / la jachère.

La Commission devrait présenter en mai un paquet de propositions législatives, en vue de leur examen en profondeur par la Présidence Slovène et la Présidence française.

Le Parlement européen a adopté son rapport d'initiative lors de sa session plénière des 10-11 mars.

Le Comité des Régions a adopté son avis lors de sa session des 6-7 février et le Comité Economique et Social devrait adopter son avis lors de sa session des 28-29 mai.

Quotas laitiers

Le Conseil devrait adopter un règlement modifiant le règlement « OCM unique »³ afin d'augmenter de 2% la production laitière communautaire pour la prochaine campagne, débutant le 1er avril 2008 (*doc. [16476/07](#)*).

La Présidence cherchera à obtenir l'accord de quelques délégations encore préoccupées par le calendrier de la proposition dans le contexte du processus de « bilan de santé » de la PAC.

Le projet de règlement est accompagné d'un rapport d'évaluation sur la situation du marché laitier qui l'étaye.

Le parlement européen a rendu son avis lors de sa session plénière des 10-11 mars.

² Du règlement (CE) n° 1782/2003.

³ Règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur, JO L 299 du 16.11.2007, p. 1.

DIVERS

a) OMC: négociations sur le Programme de Doha pour le développement – Informations communiquées par la Commission

Mme Fischer Boel, membre de la Commission, rendra compte au Conseil de l'état d'avancement du volet agricole des négociations au sein de l'OMC.

b) Mémoire pour favoriser une organisation responsable des filières agroalimentaires dans l'intérêt des agriculteurs et des consommateurs - Demande de la délégation française

La délégation française présentera son "Mémoire pour favoriser une organisation responsable des filières agroalimentaires dans l'intérêt des agriculteurs et des consommateurs" (5745/08).

Ce mémoire propose un renforcement des filières agricoles par la promotion des **organisations des producteurs** et des **organisations interprofessionnelles** pour pouvoir faire face à une concurrence accrue et à l'instabilité des marchés et afin de parvenir à une relation plus équilibrée entre production et grande distribution. Dans ce but, il recommande d'établir des règles communautaires prévoyant des instruments juridiques et financiers appropriés pour le développement de ces organisations.

En ce qui concerne les organisations de producteurs, qui contribuent à la stabilisation des marchés par le regroupement de l'offre, les règles déjà existantes dans le secteur des fruits et légumes devraient servir de modèle pour un régime s'appliquant à tous les produits. Quant aux organisations interprofessionnelles, un cadre réglementaire cohérent devrait leur permettre d'adapter l'offre à la demande, de mieux structurer les filières et de favoriser la prévention et la gestion des risques.

Les autorités françaises suggèrent de concrétiser ces orientations en introduisant des dispositions correspondantes dans le règlement "OCM unique" et dans les règlements sur les organisations communes des marchés (OCM) sectorielles encore existantes.
(doc. 5745/08).

c) Avenir du secteur ovin - Demande de la délégation irlandaise

La délégation irlandaise évoquera l'avenir du secteur ovin qui selon elle joue un rôle fondamental en préservant certaines zones environnementales et écologiques de l'érosion et de la désertification rurale (doc. 7291/08).

c) Situation du marché de la viande porcine - Demande de la délégation polonaise

La délégation polonaise exprimera son inquiétude relative à la situation du secteur de la viande porcine.